Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_121-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 29 juin 2026
Délibération D26-121

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Sandrine Delory

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Révision des Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Joëlle Huon

Les délibérations du Conseil de Communauté D19-049 du 1er avril 2019, D21-040 du 12 avril 2021, D22-008 du 7 février 2022, D24-028 du 11 mars 2024 et D25-093 du 30 juin 2025 ont permis l'ouverture d'Autorisations de Programme/Crédits de paiements (AP/CP) pour le projet ci-dessous :

Budget principal :
- Déchèteries Communautaires

La procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissements.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_121-DE

Conformément aux dispositions de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Collectivité.

Le crédit de paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Vu les délibérations n°D19-007 du 11 février 2019 autorisant la mise en place des autorisations de programme/crédits de paiement, n°D23-255 du 13 novembre 2023 adoptant le nouveau règlement budgétaire et financier applicable au 1er janvier 2024, n°D19-049 du 1er avril 2019, n°D21-040 du 12 avril 2021, n°D22-008 du 7 février 2022, n°D24-028 du 11 mars 2024, n°D25-093 du 30 juin 2025 et n°D26-093 du 9 février 2026 2025.

Compte tenu des évolutions survenues sur ce projet, il est proposé au Conseil de Communauté de réajuster les crédits de paiement pour cette opération dont les montants et les nouvelles répartitions des crédits de paiement sont jointes en annexe.

Il est rappelé que le suivi des AP/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget primitif, Décisions modificatives, Compte administratif).

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et affaires générales du 16 juin 2026 ;

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **réviser les Autorisations de programme/Crédits de paiement (AP/CP) concernant les opérations :**
  - **Déchèteries Communautaires**
- **autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ